

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Ardennes

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Les Hautes Rivières

PROCES VERBAL DE SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22/07/2009

Par suite d'une convocation en date du 16/07/2009, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de RAPHENNE Francis Maire

Présent(s) : M. RAPHENNE Francis, Maire, Mme : BADRE Véronique, MM : AVRIL Matthias, BADRE Jean Claude, BADRE Olivier, BERTOUT Pascal, DAUMONT Michel, GOIN Jérôme, GUENARD Laurent, LEQUEUX Michel, PARIZEL Patrice, PECOURT Jean Claude, QUENTIN Jean Jacques, WATIER Denis

Ayant donné(s) procuration : Mme COLIN Carole à M WATIER Denis, M BROUET Christophe à M RAPHENNE Francis, M MONTEBRAN Claude à M BADRE Olivier

Nombres de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 14

Date de la convocation : 16/07/2009

Date d'affichage : 16/07/2009

A été nommé secrétaire : M GUENARD Laurent

SOMMAIRE

Décision modificative

Budget Eau et Assainissement

Admission en non valeur-Budget Eau et Assainissement 2009

Subvention Association La Pite

Marché de maîtrise d'oeuvre construction des toilettes de l'école Pasteur

Projet France Telecom : enfouissement des lignes téléphoniques

Echange de parcelles AB 69

Acquisition terrain assiette future du chemin rural dit chemin des forges

Vente d'une parcelle section EU 190

Acquisition parcelle 259 section AR

Le compte rendu de la précédente séance est lu et approuvé à l'unanimité.

Décision modificative

Budget Eau et Assainissement

réf : 2009-32

Afin de réajuster les crédits budgétaires sur le Budget Eau et Assainissement 2009,

Le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 " charges à caractère général":

Article 618 " divers" : + 20 000 €

Article 6378 « autres taxes et redevances » : + 33 000 €

Chapitre 65 "autres charges de gestion courante":

Article 654 « pertes sur créances » : + 2000 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 70 «Ventes de produits fabriqués»

Article 7011 «eau» : + 55 000 €

Soit un budget de fonctionnement équilibré en section de fonctionnement dépenses et recettes à 238 693,38 € pour le budget Eau et Assainissement 2009.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Admission en non valeur-Budget Eau et Assainissement 2009

réf : 2009-33

Conformément à la demande de la trésorière de Monthermé et à la liste fournie par les services du trésor sur les créances irrécouvrables,

le Conseil Municipal accepte :

- d'inscrire en non valeur la liste présentée par la Trésorerie.

- d'émettre un mandat correspondant au compte 654 du Budget Eau et Assainissement 2009.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Subvention Association La Pite

réf : 2009-34

L'association La Pite n'ayant pu nous fournir dans les délais nécessaires les documents demandés pour obtenir une subvention,

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention de 200 € à l'association LA PITE,

-d'inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif de la Commune 2009 à l'article 6574 par décision modificative.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Marché de maîtrise d'oeuvre construction des toilettes de l'école Pasteur

réf : 2009-35

Vu le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal décide :

-de recourir à une procédure adaptée pour la maîtrise d'oeuvre pour le projet de construction des toilettes à l'école Pasteur.

-de charger Monsieur le Maire d'ouvrir les plis et de retenir la meilleure offre

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Projet France Telecom

Enfouissement des lignes téléphoniques

réf : 2009-36

Vu le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal décide :

-de se prononcer sur le projet d'enfouissement des lignes téléphoniques rue du Paquis

-d'autoriser le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires au bon déroulement de l'opération,

-d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2009.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Echange de parcelles

réf : 2009-37

Sur rapport du Maire,

Après lecture d'une demande de Monsieur Sourdillat d'échanger une parcelle d'une surface de 2,5m de la Commune de Les Hautes-Rivières

Le Conseil Municipal :

Accepte d'échanger une parcelle d'une surface de 2,5 m (AB69) de la Commune de les Hautes-Rivières contre une partie de parcelle d'une surface équivalente de M Sourdillat conformément au plan annexé à la présente délibération,

Autorise le Maire, ou à défaut le premier adjoint, à signer l'acte authentique à intervenir.

Dit que cet acte sera établi en l'étude de maître Maquenne, notaire à Fumay

Dit que les frais de bornage, les frais de notaire et les frais annexes seront à 50% à la charge des deux parties

Donne au maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition terrain assiette future du chemin rural dit chemin des forges:

Les conseillers municipaux adoptent le principe d'avoir recours à une procédure de déclaration d'utilité publique pour le dossier relatif à l'échange de parcelle contre le chemin rural dit chemin des forges.

Foncier - Vente d'une parcelle

réf : 2009-38

Sur rapport du Maire,

Après lecture de la demande de Monsieur PORRAS (SCI Les Hubiets) d'acquérir une partie de la parcelle AE 190 (42m²),

Considérant que cette parcelle n'est pas utilisée par la Commune,

Le Conseil Municipal :

- accepte de vendre la parcelle AE 190 au prix du terrain à bâtir à la SCI Les Hubiets,
- autorise le maire, ou à défaut le premier adjoint, à signer les actes authentiques à intervenir.
- dit que cet acte sera établi en l'étude de Maître Maquenne, notaire à Fumay.
- dit que les frais de bornage, les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.
- dit que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.
- donne au maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 16 contre : 1 abstentions : 0, contre : Olivier BADRE)

La délibération relative à l'acquisition de la parcelle AR 259 est retirée de l'ordre du jour(délibération déjà adoptée le 27 février 2007)

Communications diverses :

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h15